



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PV(2020) 2327 final

Bruxelles, le 18 mars 2020

TEXTE FR

PROCES-VERBAL

de la deux mille trois cent vingt-septième réunion de la Commission

tenue à Bruxelles

(Berlaymont)

le mercredi 26 février 2020

(matin)

Le présent procès-verbal a été approuvé par la Commission lors de sa 2330^{ème} réunion tenue à Bruxelles, le 18 mars 2020.

Il comprend 27 pages.

Ursula von der LEYEN

Présidente

Ilze JUHANSONE

Secrétaire générale

N° d'authentification : AC01714

TABLE DES MATIERES

Liste des participants	5-7
1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PREVUS POUR FIGURER A L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES REUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2020) 2327/FINAL ; SEC(2020) 2327/FINAL).....	8
2. RESULTATS DE LA REUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (RCC(2020) 2327)	8
3. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 2323 ^{EME} , 2324 ^{EME} , 2325 ^{EME} ET 2326 ^{EME} REUNIONS DE LA COMMISSION (29 JANVIER, 5, 11 ET 19 FEVRIER 2020) (PV(2020) 2323 ; PV(2020) 2323, 2 ^{EME} PARTIE ; PV(2020) 2324 ; PV(2020) 2324, 2 ^{EME} PARTIE)	8
4. RELATIONS INTERINSTITUTIONNELLES (RCC(2020) 24).....	8
4.1. POINT HORIZONTAL.....	9
4.2. DOSSIERS LEGISLATIFS.....	9
4.3. RELATIONS AVEC LE CONSEIL EUROPEEN ET LE CONSEIL.....	9
4.4. RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX, LES AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANES, LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN, ET LE COMITE DES REGIONS.....	10
5. COORDINATION DE L'ACTION EXTERIEURE (RCC(2020) 27 ET /2)	10
6. PROCEDURES ECRITES, HABILITATIONS ET DELEGATIONS	10
6.1. PROCEDURES ECRITES APPROUVEES (SEC(2020) 85 ET SUIVANTS).....	10
6.2. HABILITATIONS EXERCEES (SEC(2020) 86 ET SUIVANTS).....	11
6.3. DELEGATIONS / SUBDELEGATIONS EXERCEES (SEC(2020) 87 ET SUIVANTS)	11
6.4. PROCEDURES ECRITES SPECIALEMENT SIGNALEES (SEC(2020) 88 ET /2).....	11

7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES DIVERSES
 (SEC(2020) 89) 11
- 7.1. *ACTIVITES APRES CESSATION DE FONCTIONS DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION (C(2020) 9005 ; C(2020) 9006)*..... 11
- 7.2. *DECISION DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION RELATIVE A LA NOMINATION D'UN CO-PRESIDENT REPRESENTANT L'UNION AU SEIN DU COMITE MIXTE INSTITUTE EN VERTU DE L'ACCORD SUR LE RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (P(2020) 4)*..... 12
8. SEMESTRE EUROPEEN DE COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET BUDGETAIRES POUR 2020 –
 COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL EUROPEE, AU CONSEIL, A LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE ET A L'EUROGROUPE – EVALUATION DES PROGRES CONCERNANT LES REFORMES STRUCTURELLES, LA PREVENTION ET LA CORRECTION DES DESEQUILIBRES MACROECONOMIQUES, ET RESULTATS DES BILANS APPROFONDIS AU TITRE DU REGLEMENT (UE) 1176/2011 (COM(2020) 150 A /3 ; SWD(2020) 500 ET /2 ; SWD(2020) 501 ET /2 ; SWD(2020) 502 ET /2 ; SWD(2020) 503 ; SWD(2020) 504 ET /2 ; SWD(2020) 505 A /3 ; SWD(2020) 506 ; SWD(2020) 507 ET /2 ; SWD(2020) 508 ET /2 ; SWD(2020) 509 ET /2 ; SWD(2020) 510 ET /2 ; SWD(2020) 511 ET /2 ; SWD(2020) 512 ET /2 ; SWD(2020) 513 ET /2 ; SWD(2020) 514 A /3 ; SWD(2020) 515 ET /2 ; SWD(2020) 516 A /3 ; SWD(2020) 517 ET /2 ; SWD(2020) 518 ET /2 ; SWD(2020) 519 ET /2 ; SWD(2020) 520 ET /2 ; SWD(2020) 521 ET /2 ; SWD(2020) 522 ET /2 ; SWD(2020) 523 ET /2 ; SWD(2020) 524 ET /2 ; SWD(2020) 525 ET /2 ; SWD(2020) 526 ; SWD(2020) 527 ET /2 ; RCC(2020) 28)..... 12
9. SEMESTRE EUROPEEN DE COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET BUDGETAIRES POUR 2020 – PROPOSITION

DE DECISION DU CONSEIL RELATIVE AUX LIGNES
DIRECTRICES POUR LES POLITIQUES DE L'EMPLOI DES ETATS
MEMBRES (COM(2020) 70 ET /2 ; RCC(2020) 28)13

10. DIVERS20

*10.1. DERNIERS DEVELOPPEMENTS CONCERNANT L'EPIDEMIE DE
CORONAVIRUS (COVID-19)..... 20*

10.2. CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027 25

Séance unique : mercredi 26 février 2020 (matin)

La séance est ouverte à 9h09 par Mme la présidente von der LEYEN.

Sont présents :

Mme von der LEYEN	Présidente
M. TIMMERMANS	Vice-président exécutif
Mme VESTAGER	Vice-présidente exécutive
M. DOMBROVSKIS	Vice-président exécutif
M. BORRELL i FONTELLES	Haut représentant / Vice-président
M. ŠEFČOVIČ	Vice-président
Mme JOUROVÁ	Vice-présidente
Mme ŠUICA	Vice-présidente
M. SCHINAS	Vice-président
M. HOGAN	Membre
Mme GABRIEL	Membre
M. SCHMIT	Membre
M. GENTILONI	Membre
M. WOJCIECHOWSKI	Membre
M. BRETON	Membre
Mme FERREIRA	Membre
M. REYNDERS	Membre
Mme DALLI	Membre
Mme JOHANSSON	Membre
Mme VÁLEAN	Membre
M. VÁRHELYI	Membre
Mme SIMSON	Membre
M. SINKEVIČIUS	Membre

Sont excusés :

M. HAHN	Membre
Mme KYRIAKIDES	Membre
M. LENARČIČ	Membre
Mme URPILAINEN	Membre

Assistent à la séance en l'absence de membres de la Commission :

Mme JAHNS	Cheffe de cabinet adjointe de M. HAHN	
Mme OJALA	Cheffe de cabinet adjointe de Mme KYRIAKIDES	
M. MALGAJ	Chef de cabinet de M. LENARČIČ	
M. LAHTI	Chef de cabinet de Mme URPILAINEN	Points 8/9 (en partie) et 10

Assistent également à la séance :

M. SEIBERT	Chef de cabinet de Mme la PRESIDENTE	
Mme BANKS	Directrice générale adjointe du service juridique	
Mme BOUYGUES	Directrice générale adjointe de la DG Communication	
Mme SPINANT	Service du porte-parole de la Commission	
M. LEARDINI	Secrétaire général adjoint	
M. FLOSDORFF	<i>Executive Adviser</i> au cabinet de Mme la PRESIDENTE	
Mme PETKOVA	Directrice de la coordination et de l'administration au cabinet de Mme la PRESIDENTE	Points 1 à 9
Mme CABRAL	Conseillère au cabinet de Mme la PRESIDENTE	Points 8/9 (en partie) et 10 (en partie)
Mme TOVSAK-PLETESKI	Conseillère au cabinet de Mme la PRESIDENTE	Points 8 à 10 (en partie)
Mme VILA NUÑEZ	<i>Policy Coordinator</i> au cabinet de Mme la PRESIDENTE	
M. LESCRAUWAET	<i>Senior Expert</i> au cabinet de M. DOMBROVSKIS	Points 8 et 9
M. HEMMELGARN	Secrétariat général	

Le secrétariat est assuré par Mme JUHANSONE, secrétaire générale, assistée de M. AYET PUIGARNAU, directeur au secrétariat général.

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PREVUS POUR FIGURER A L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES REUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2020) 2327/FINAL ; SEC(2020) 2327/FINAL)

La Commission prend note de l'ordre du jour de la présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RESULTATS DE LA REUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (RCC(2020) 2327)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par la secrétaire générale sur les résultats de la réunion hebdomadaire des chefs de cabinet, tenue le lundi 24 février 2020.

3. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 2323^{EME}, 2324^{EME}, 2325^{EME} ET 2326^{EME} REUNIONS DE LA COMMISSION (29 JANVIER, 5, 11 ET 19 FEVRIER 2020)

(PV(2020) 2323 ; PV(2020) 2323, 2^{EME} PARTIE ; PV(2020) 2324 ; PV(2020) 2324, 2^{EME} PARTIE)

La Commission approuve les procès-verbaux de ses 2323^{ème} et 2324^{ème} réunions, et décide de reporter à une réunion ultérieure l'approbation des procès-verbaux de ses 2325^{ème} et 2326^{ème} réunions.

4. RELATIONS INTERINSTITUTIONNELLES (RCC(2020) 24)

La Commission prend acte du compte rendu, diffusé sous la cote RCC(2020) 24, de la réunion du groupe des relations interinstitutionnelles (GRI) qui s'est tenue le jeudi 20 février 2020.

Elle accorde une attention particulière aux points spécifiques suivants.

4.1. POINT HORIZONTAL

i) Autorisation de l'ouverture de négociations en vue d'un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (décision du Conseil)

(point 1.2 du compte rendu du GRI)

La Commission approuve la ligne de conduite indiquée dans la note SI(2020) 62/3.

4.2. DOSSIERS LEGISLATIFS

ii) Trilogues

(point 3.1 du compte rendu du GRI)

- Modification de la directive 2009/103/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité (directive) – Rapport CHARANZOVÁ – 2018/0168 (COD)

La Commission approuve la ligne de conduite indiquée dans la note SI(2020) 53/2.

- Actions représentatives dans le domaine de la protection des intérêts collectifs des consommateurs, et abrogation de la directive 2009/22/CE (directive) – Rapport DIDIER – 2018/0089 (COD)

La Commission approuve la ligne de conduite indiquée dans la note SI(2020) 60.

4.3. RELATIONS AVEC LE CONSEIL EUROPEEN ET LE CONSEIL

iii) Programmation des travaux du Conseil

(SI(2020) 64)

La Commission prend acte des informations relatives à la programmation des travaux du Conseil du 27 février au 11 mars 2020, informations reprises dans la note SI(2020) 64.

4.4. RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX, LES AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANES, LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN, ET LE COMITE DES REGIONS

iv) Suivi des avis du Comité économique et social européen – Session plénière de septembre 2019

(point 6.3.1 du compte rendu du GRI)

La Commission approuve le document SC(2020) 8/2 portant sur le suivi accordé par la Commission aux avis adoptés par le Comité économique et social européen pendant la session de septembre 2019, et décide de le transmettre au Comité économique et social européen.

**5. COORDINATION DE L'ACTION EXTERIEURE
(RCC(2020) 27 ET /2)**

La Commission prend acte des conclusions opérationnelles, reprises dans le document RCC(2020) 27/2, de la réunion du groupe de coordination de l'action extérieure (EXCO) qui s'est tenue le mercredi 19 février 2020.

6. PROCEDURES ECRITES, HABILITATIONS ET DELEGATIONS

**6.1. PROCEDURES ECRITES APPROUVEES
(SEC(2020) 85 ET SUIVANTS)**

La Commission prend note des communications par lesquelles le secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 17 au 21 février 2020.

6.2. HABILITATIONS EXERCEES

(SEC(2020) 86 ET SUIVANTS)

La Commission prend note des communications par lesquelles le secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 17 au 21 février 2020.

6.3. DELEGATIONS / SUBDELEGATIONS EXERCEES

(SEC(2020) 87 ET SUIVANTS)

La Commission prend note des communications par lesquelles le secrétariat général donne acte des délégations/subdélégations exercées pendant la période du 17 au 21 février 2020, telles qu'archivées dans *Decide*.

6.4. PROCEDURES ECRITES SPECIALEMENT SIGNALEES

(SEC(2020) 88 ET /2)

La Commission prend note des procédures écrites qui lui sont spécialement signalées, et qui arrivent à échéance entre le 24 et le 28 février 2020.

7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES DIVERSES

(SEC(2020) 89)

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

7.1. ACTIVITES APRES CESSATION DE FONCTIONS DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION

(C(2020) 9005 ; C(2020) 9006)

La Commission adopte les décisions qui font l'objet des documents C(2020) 9006 et C(2020) 9005.

La Commission décide concrètement que les activités envisagées par M. OETTINGER et M. NAVRACSICS, après leur cessation de fonctions en tant que membres de la Commission, sont compatibles avec l'article 245,

paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi qu'avec le code de conduite des commissaires, pour autant que soient respectées certaines conditions et obligations spécifiques.

7.2. DECISION DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION RELATIVE A LA NOMINATION D'UN CO-PRESIDENT REPRESENTANT L'UNION AU SEIN DU COMITE MIXTE INSTITUTE EN VERTU DE L'ACCORD SUR LE RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (P(2020) 4)

La Commission prend acte de la décision de Mme la PRESIDENTE diffusée sous la cote P(2020) 4.

8. SEMESTRE EUROPEEN DE COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET BUDGETAIRES POUR 2020 – COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL EUROPEE, AU CONSEIL, A LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE ET A L'EUROGROUPE – EVALUATION DES PROGRES CONCERNANT LES REFORMES STRUCTURELLES, LA PREVENTION ET LA CORRECTION DES DESEQUILIBRES MACROECONOMIQUES, ET RESULTATS DES BILANS APPROFONDIS AU TITRE DU REGLEMENT (UE) 1176/2011

(COM(2020) 150 A /3 ; SWD(2020) 500 ET /2 ; SWD(2020) 501 ET /2 ;
 SWD(2020) 502 ET /2 ; SWD(2020) 503 ; SWD(2020) 504 ET /2 ;
 SWD(2020) 505 A /3 ; SWD(2020) 506 ; SWD(2020) 507 ET /2 ;
 SWD(2020) 508 ET /2 ; SWD(2020) 509 ET /2 ; SWD(2020) 510 ET /2 ;
 SWD(2020) 511 ET /2 ; SWD(2020) 512 ET /2 ; SWD(2020) 513 ET /2 ;
 SWD(2020) 514 A /3 ; SWD(2020) 515 ET /2 ; SWD(2020) 516 A /3 ;
 SWD(2020) 517 ET /2 ; SWD(2020) 518 ET /2 ; SWD(2020) 519 ET /2 ;
 SWD(2020) 520 ET /2 ; SWD(2020) 521 ET /2 ; SWD(2020) 522 ET /2 ;

**SWD(2020) 523 ET /2 ; SWD(2020) 524 ET /2 ; SWD(2020) 525 ET /2 ;
SWD(2020) 526 ; SWD(2020) 527 ET /2 ; RCC(2020) 28)**

**9. SEMESTRE EUROPEEN DE COORDINATION DES POLITIQUES
ECONOMIQUES ET BUDGETAIRES POUR 2020 – PROPOSITION DE
DECISION DU CONSEIL RELATIVE AUX LIGNES DIRECTRICES POUR
LES POLITIQUES DE L'EMPLOI DES ETATS MEMBRES
(COM(2020) 70 ET /2 ; RCC(2020) 28)**

Mme la PRESIDENTE invite M. DOMBROVSKIS, M. GENTILONI et M. SCHMIT à présenter la communication sur l'évaluation des progrès concernant les réformes structurelles, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, et les résultats des bilans approfondis, accompagnée des rapports par pays, ainsi que la proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour l'emploi des Etats membres, autant de documents dont le Collège est saisi dans le cadre du semestre européen de coordination des politiques économiques et budgétaires pour 2020.

M. DOMBROVSKIS note qu'aujourd'hui, le Collège a son deuxième rendez-vous avec le semestre européen 2020, pour traiter de son volet national, après le débat de décembre 2019 sur la stratégie annuelle pour une croissance durable, qui constituait son volet européen. Il précise que la Commission présente ce jour les rapports établis pour tous les Etats membres, y compris le Royaume-Uni conformément aux arrangements prévus pour la période de transition avant le retrait effectif de ce pays de l'Union. Les principaux messages tirés de ces rapports figurent dans la communication chapeau.

M. DOMBROVSKIS attire l'attention sur trois innovations apportées à ce cycle du semestre européen pour mieux articuler celui-ci avec le pacte vert pour l'Europe.

Premièrement, l'analyse de la Commission intègre désormais l'incidence sur l'économie et l'emploi du développement environnemental durable, et constate la nécessité d'importants investissements ciblés et de réformes économiques approfondies pour réaliser la transition verte. A cet élément s'ajoute que tout le

monde n'aura pas les mêmes atouts pour accompagner la transition vers une économie climatiquement neutre et s'y adapter, raison pour laquelle la Commission a proposé le Fonds pour une transition juste.

Deuxièmement, les rapports par pays intègrent une autre nouveauté puisqu'ils présentent une première évaluation des services de la Commission sur les secteurs et régions auxquels le Fonds pour une transition juste pourrait apporter son soutien. Cette information préliminaire aidera les Etats membres à préparer leurs prochains plans territoriaux pour une transition juste.

Troisièmement, enfin, les rapports par pays intègrent désormais les objectifs de développement durable convenus dans le cadre de l'Organisation des Nations unies, ce qui traduit clairement la volonté de l'Union de placer le développement durable au cœur de sa politique économique.

M. DOMBROVSKIS fait observer que le champ plus complet de cette étape du semestre européen ne déplace pas le centre de gravité du semestre européen, à savoir la coordination des politiques économiques et sociales, ce qui est à ses yeux important pour la pertinence et la crédibilité de l'exercice.

Il insiste sur le fait que la stabilité économique et financière, en effet, reste un préalable essentiel à une croissance durable et à la création d'emploi. C'est pourquoi il fait part de son inquiétude à constater des dettes publiques qui se maintiennent à des niveaux élevés dans certains Etats membres, appelant ainsi des politiques budgétaires différenciées afin de réduire les écarts d'endettement à l'intérieur de l'Union. Il juge également bon de prêter davantage attention à la qualité des finances publiques, en donnant la priorité à l'investissement.

Pour le reste, il indique que le secteur financier est en meilleure santé dans l'Union qu'il ne l'était il y a quelques années, avec des volumes de capitaux plus élevés et des stocks de prêts non performants moindres, même si quelques faiblesses isolées persistent ici ou là. Il note en outre que la croissance de la productivité reste un défi dans l'Union.

Sans entrer dans l'analyse de la dimension sociale, ce que fera M. SCHMIT, ni de la procédure de déséquilibres macroéconomiques, ce que fera M. GENTILONI, M. DOMBROVSKIS tient toutefois à souligner que la Bulgarie a largement corrigé ses déséquilibres, ce qui est une bonne nouvelle et démontre que maintenir avec constance le cap de politiques et de réformes d'assainissement se solde par de bons résultats.

Il annonce par ailleurs son intention de soumettre dans quelques jours à la Commission l'adoption d'un avis, d'une recommandation et d'une proposition de décision du Conseil relatifs à l'ouverture d'une procédure de déficit excessif à l'encontre de la Roumanie au titre de l'article 126, paragraphes 5, 6 et 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Enfin, M. DOMBROVSKIS rappelle que la Commission adoptera également ce jour, par procédure écrite, le cinquième rapport au titre de la surveillance renforcée concernant la Grèce, qui sera présenté à la prochaine réunion de l'Eurogroupe. Il espère que les mesures supplémentaires que le gouvernement grec s'est engagé à mettre en œuvre porteront leurs fruits avant le sixième rapport, en mai prochain, ce qui pourrait amener l'Eurogroupe, en juin, à envisager une révision des objectifs budgétaires fixés à la Grèce.

M. GENTILONI concentre son propos sur les rapports par pays en soulignant lui aussi l'importance des nouveautés apportées à l'exercice de surveillance macroéconomique qui consistent à y intégrer la dimension de la viabilité environnementale, des objectifs de développement durable des Nations unies et une première évaluation des secteurs et régions prioritaires qui, dans les Etats membres, bénéficierait du soutien du Fonds pour une transition juste.

Il indique qu'il s'agit de la première étape d'un processus visant à placer le développement durable au cœur de la politique économique et sociale de l'Union, un processus qui va de pair avec la correction des déséquilibres macroéconomiques. Il fait d'ailleurs savoir qu'Eurostat va renforcer ses capacités statistiques afin de recueillir de nouvelles données liées à la dimension environnementale.

S'agissant des déséquilibres macroéconomiques, M. GENTILONI revient sur la sortie de la Bulgarie de la procédure du même nom. Pour les 12 autres Etats membres qui ont fait l'objet d'un bilan approfondi, il constate que 3 accusent un déséquilibre excessif et 9 restent au même stade de simple déséquilibre, pour diverses raisons liées à leur niveau d'endettement, à leur excédent budgétaire ou à leur degré d'exposition à des chocs externes. En moyenne, il note toutefois que les déficits budgétaires s'inscrivent à la baisse.

M. SCHMIT présente pour sa part la proposition législative visant à actualiser les lignes directrices pour l'emploi, qui établissent les priorités communes aux politiques nationales dans ce domaine. En s'orientant résolument vers l'objectif d'une économie de marché durable, cette proposition met les lignes directrices en adéquation avec les quatre dimensions de la stratégie annuelle pour une croissance durable et avec la communication intitulée « Une Europe sociale forte pour des transitions justes », adoptée par la Commission le 14 janvier dernier. Ainsi, les lignes directrices actualisées font référence à des conditions de travail justes, transparentes et prévisibles, et à la nécessité d'accorder plus d'attention aux populations à revenus moyens à faibles pour faire en sorte que des salaires équitables permettent des conditions de vie décentes.

Il se félicite de quelques bonnes nouvelles qui ressortent des rapports par pays, en particulier le niveau d'emploi dans l'Union, qui n'a jamais été si élevé. Pourtant, tous les Etats membres ne profitent pas de manière égale de cette tendance positive, pour des raisons structurelles, certains connaissant encore un chômage des jeunes important ou des niveaux d'emploi des femmes insuffisants.

Il relève par ailleurs une polarisation des performances des Etats membres et la persistance d'inégalités sociales. C'est pourquoi il considère que l'Union doit accélérer son travail pour renforcer la dimension sociale du semestre européen et mettre pleinement en œuvre le socle européen des droits sociaux, notamment en renforçant la stratégie européenne en matière de compétences, proposition que la Commission présentera le mois prochain.

A l'invitation de Mme la PRESIDENTE, Mme FERREIRA évoque le nouveau paramètre introduit dans le cycle du semestre européen, qui permet d'analyser les défis à relever pour mener à bien la transition vers une économie climatiquement neutre et déterminer les régions ou secteurs prioritaires auxquels le Fonds pour une transition juste apportera son soutien pour ne laisser personne sur le bord du chemin. Elle rappelle que l'approche de la Commission s'appuie sur trois critères, c'est-à-dire la dépendance des régions à l'égard des industries polluantes, l'impact de la transition sur l'emploi et la prospérité relative des régions. Elle insiste sur le fait que l'analyse présentée aujourd'hui n'est que préliminaire et doit se concevoir comme le point de départ d'un processus.

Une discussion s'ensuit, au cours de laquelle la Commission évoque principalement les points suivants :

- l'importance du dialogue politique avec les Etats membres qu'implique l'exercice du semestre européen ;
- l'utilité que la coordination des politiques économiques intègre désormais, au-delà de la seule dimension macroéconomique, les trois transitions – verte, numérique et démographique – dans lesquelles l'Union s'engage désormais ;
- le soutien à l'idée d'intégrer également l'identification des régions et secteurs qui seront les plus touchés par ces transitions ;
- l'importance, en particulier, que le semestre européen intègre la réalisation des objectifs de développement des Nations unies ;
- le constat selon lequel le niveau d'emploi jamais atteint dans l'Union s'accompagne malheureusement d'une progression de l'emploi faiblement rémunéré et des inégalités salariales ;
- le défi de rendre les trois transitions évoquées socialement équitables, en particulier dans un contexte de faible croissance ;

- le rappel que le Fonds pour une transition juste proposé par la Commission doit être complété par des investissements des Etats membres afin d’assurer un processus équitable ;
- le regret que l’utilisation d’une taxe carbone n’ait pas été développée dans la communication chapeau ;
- le soutien à la place accordée à l’éducation, à la recherche et à l’innovation dans l’ensemble de la coordination des politiques économiques de l’Union ;
- l’intérêt de poursuivre la discussion récemment engagée avec les Etats membres sur les moyens de mieux transposer au niveau national les recommandations formulées par la Commission dans le cadre du semestre européen ;
- la satisfaction de constater que la lutte contre la corruption et le respect de l’état de droit font partie de l’exercice de coordination des politiques économiques, en raison de leur lien direct avec l’investissement dans les Etats membres et de l’importance qu’y attachent les entreprises pour développer leurs activités.

Mme la PRESIDENTE se félicite, comme beaucoup l’ont souligné, que le semestre européen de coordination des politiques économiques et budgétaires des Etats membres incorpore les objectifs de développement durable des Nations unies, qui constituent le fondement des propres objectifs de l’Union.

Elle recommande par ailleurs aux membres de la Commission de consulter les fiches d’information préparées pour illustrer les propositions de ce jour, dont elle souligne l’intérêt.

Enfin, elle clôt la discussion en mettant en avant le réel poids politique des recommandations par pays formulées par la Commission et les débats publics qu’elles suscitent souvent dans les Etats membres, où elles sont attendues et considérées avec beaucoup d’attention.

A l’issue de ces présentations, la Commission :

- approuve la communication reprise dans le document COM(2020) 150/3, et décide de la transmettre au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne et à l'Eurogroupe ainsi que, pour information, à la Banque européenne d'investissement et aux parlements nationaux, accompagnée des rapports par pays qui font l'objet des documents de travail des services diffusés sous les cotes SWD(2020) 500/2 – Belgique, SWD(2020) 501/2 – Bulgarie, SWD(2020) 502/2 – République tchèque, SWD(2020) 503 – Danemark, SWD(2020) 504/2 – Allemagne, SWD(2020) 505/2 et /3 – Estonie, SWD(2020) 506 – Irlande, SWD(2020) 507/2 – Grèce, SWD(2020) 508/2 – Espagne, SWD(2020) 509/2 – France, SWD(2020) 510/2 – Croatie, SWD(2020) 511/2 – Italie, SWD(2020) 512/2 – Chypre, SWD(2020) 513/2 – Lettonie, SWD(2020) 514/2 et /3 – Lituanie, SWD(2020) 515/2 – Grand-Duché de Luxembourg, SWD(2020) 516/2 et /3 – Hongrie, SWD(2020) 517/2 – Malte, SWD(2020) 518/2 – Pays-Bas, SWD(2020) 519/2 – Autriche, SWD(2020) 520 et /2 – Pologne, SWD(2020) 521/2 – Portugal, SWD(2020) 522/2 – Roumanie, SWD(2020) 523/2 – Slovaquie, SWD(2020) 524/2 – Slovaquie, SWD(2020) 525/2 – Finlande, SWD(2020) 526 – Suède, SWD(2020) 527/2 – Royaume-Uni, dont elle prend acte ;
- adopte la proposition de décision du Conseil reprise dans le document COM(2020) 70/2, et décide de la transmettre au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, et au Comité des régions ainsi que, pour information, aux parlements nationaux.

La Commission prend également acte de la procédure écrite en cours visant à l'adoption, ce mercredi 26 février 2020, du rapport actualisé au titre de la surveillance renforcée pour la Grèce (PE/2020/1147 – COM(2020) 100).

Le Commission prend enfin note de l'annonce de la soumission dans les prochains jours de propositions concernant l'ouverture d'une procédure de déficit excessif à l'encontre de la Roumanie, en vertu de l'article 126, paragraphes 5, 6 et 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

10. DIVERS

10.1. DERNIERS DEVELOPPEMENTS CONCERNANT L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)

Mme la PRESIDENTE évoque les derniers développements relatifs à l'épidémie de coronavirus (COVID-19), en l'absence de Mme KYRIAKIDES, en déplacement en Italie, où elle a rencontré le 25 février les ministres de la santé de 7 pays européens, et qui donnera ce 26 février une conférence de presse conjointe avec l'Organisation mondiale de la santé et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Elle fait savoir qu'à ce jour, sur plus de 80 000 personnes ayant contracté le virus COVID-19 dans le monde, 77 000 cas se trouvent en Chine, tandis que l'Union compte 275 cas confirmés et déplore 8 décès. Elle précise que les décès touchent dans la plupart des cas des personnes âgées. Quant aux risques de contamination, elle explique qu'ils sont actuellement faibles à modérés dans l'Union européenne, mais beaucoup plus élevés en cas de voyage dans les zones touchées en Asie. Elle note par ailleurs qu'un seul cas de contamination a été rapporté en Afrique, en l'occurrence en Egypte, ce qui semble résulter de la faiblesse des dispositifs de gestion de crise sanitaire sur le continent. S'agissant de la couverture médiatique de l'épidémie de COVID-19, elle met en garde contre les fausses informations propres à ce type de situation.

Elle souligne l'importance capitale de coordonner les efforts au niveau européen, y compris en matière d'information, mais aussi d'adopter une position commune en ce qui concerne les décisions nationales relatives à d'éventuelles mesures de contrôles aux frontières.

Elle invite la secrétaire générale à présenter au Collège le plan de contingence établi pour la Commission, et à évoquer les travaux du comité de sécurité sanitaire, qui est placé sous l'autorité de M. LENARČIČ.

La secrétaire générale, Mme Ilze JUHANSONE, explique que le comité de coordination des crises travaille sur plusieurs axes, notamment l'assistance aux pays tiers, l'envoi d'équipements de protection pour répondre à l'appel des autorités chinoises, la coordination des travaux de préparation des Etats membres, la planification de mesures de contingence pour l'industrie européenne et pour les institutions de l'Union, en coordination avec le Parlement européen et le Conseil. Sur ce dernier point, elle rappelle qu'il a été demandé au personnel de la Commission de renoncer aux déplacements non indispensables vers la Chine et aux fonctionnaires qui se seraient rendus dans des zones à risque en Italie, de consulter le service médical de l'institution, d'utiliser la possibilité du télétravail et de ne pas envoyer leurs enfants à l'école. C'est en particulier la notification qui a été adressée au personnel travaillant au centre de recherche d'Ispra, en Italie. Elle souligne à quel point la semaine en cours est sensible, compte tenu des vacances scolaires. Elle n'exclut pas qu'une nouvelle notification soit adressée dans les prochaines heures au personnel de l'institution qui rentrerait d'Italie à la fin de ces vacances. Elle conclut en indiquant que des informations sur l'évolution de la situation sont régulièrement publiées sur l'intranet de la Commission.

M. GENTILONI indique que l'épidémie actuelle ne manquera pas non plus d'avoir des conséquences notables sur l'économie mondiale et sur celle de l'Union.

En effet, il fait observer que la Chine représentait 4% de l'économie mondiale en 2002, au moment où s'est déclenchée l'épidémie due au virus du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Or elle représente aujourd'hui 19% de l'économie mondiale, de sorte que les répercussions économiques de l'actuelle crise sanitaire due au COVID-19, particulièrement grave, se feront nettement plus lourdement sentir sur le reste du monde qu'il y a près de vingt ans. Il ajoute que la région d'Hubei, foyer de l'épidémie, contribue pour une

part importante à l'activité économique chinoise dans certains secteurs clés comme l'automobile. Il constate qu'en dépit des messages des autorités chinoises qui annoncent une reprise partielle de l'activité depuis quelques jours, les ventes de voyages aériens ou de voitures, par exemple, ont plongé de l'ordre de 70 à 90% en Chine ces dernières semaines.

Pour autant, il admet que l'ampleur des répercussions mondiales de cette crise est incertaine, comme en témoignent les récents échanges qu'il a eus il y a quelques jours avec les ministres des finances du G20. Il explique que certains pays sont très inquiets du ralentissement de la croissance qui pourrait résulter d'une poursuite de la propagation de l'épidémie de COVID-19, comme Singapour, qui est prêt à injecter 4 milliards de dollars pour stimuler son économie. Quant aux prévisions avancées à ce stade, trop prématurées à ses yeux pour être fiables, il précise qu'elles envisagent une croissance dont la réduction oscillerait entre 0,5% et 1,5% pour la Chine, entre 0,1% et 0,4% pour l'économie mondiale, ce qui équivaldrait à une récession, et entre une baisse marginale et une réduction de 0,3% pour l'Union, ce qui signifierait, dans l'hypothèse pessimiste, une croissance moyenne annuelle de 1,2% pour la zone euro. Il précise que les prévisions du secteur bancaire se situent dans la fourchette haute des chiffres indiqués.

Quoi qu'il en soit, M. GENTILONI estime que pour l'heure, la situation liée à l'épidémie de coronavirus est évidemment sérieuse, mais qu'il n'y a pas lieu de susciter un mouvement de panique dans l'opinion. Il évoque les mesures de confinement prises par les autorités italiennes pour enrayer la propagation des contaminations dans deux régions circonscrites du nord du pays, où le virus a fait 7 victimes.

Une discussion s'ensuit, au cours de laquelle la Commission évoque principalement les points suivants :

En ce qui concerne les aspects généraux

- le constat du fait que les perturbations immédiates dues à l'épidémie du COVID-19 touchent l'économie et la liberté de circulation, à travers le commerce et les transports ;
- l'invitation à distinguer sans ambiguïté, dans la gestion de cette crise multisectorielle, les mesures qui relèvent de la responsabilité des Etats membres de celles qui peuvent relever des compétences de l'Union ;
- l'importance de soigner la communication pour ne pas nourrir inutilement une panique déjà grandissante ; d'où la recommandation de rester factuel, de s'appuyer sur des données chiffrées, d'explicitier la répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres et de mettre en évidence le rôle de coordination joué par la Commission ;

En ce qui concerne la liberté de circulation des personnes dans l'Union et dans l'espace Schengen

- le rappel des règles qui régissent l'entrée des personnes sur le territoire de l'Union et des dispositions relatives à la gestion des frontières auxquelles il pourrait être fait recours pour endiguer la propagation du COVID-19, en étroite coopération avec les autorités sanitaires et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ;
- en particulier, les dispositions selon lesquelles les vérifications conduites par les gardes-frontières aux frontières extérieures de l'Union doivent contribuer à prévenir toute menace pour la santé publique dans les Etats membres et peuvent amener à refuser à un ressortissant de pays tiers l'entrée sur le territoire de l'Union s'il est considéré comme constituant une telle menace ;
- la mention de la possibilité qu'a tout Etat membre de refuser un visa si le demandeur est considéré comme constituant une menace pour la santé publique ;

- de plus, le rappel du fait qu'aux frontières intérieures, un Etat membre peut aussi, exceptionnellement et temporairement, réintroduire un contrôle en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure ;
- le défi que représentent dans ce contexte les centres d'accueil de migrants en Italie et en Grèce ; l'insistance de la Commission pour que la Grèce utilise les financements supplémentaires qui lui ont été alloués pour placer en quarantaine tous les nouveaux arrivants, comme le font les autorités italiennes ; la nécessité de mesures d'urgence dans les îles grecques qui accueillent des migrants ;

En ce qui concerne les conséquences économiques

- le constat de l'incidence économique déjà perceptible de l'épidémie, qui se manifeste par l'annulation de certains événements de portée internationale, la nervosité des marchés face à une situation imprévisible et les effets en cascade du fort ralentissement de l'économie chinoise, compte tenu de son poids dans l'économie mondiale ;
- l'indication selon laquelle l'industrie européenne, petites et moyennes entreprises comprises, ressent déjà des perturbations non négligeables de l'activité dans les secteurs les plus directement touchés par la crise chinoise, en particulier l'industrie automobile et le tourisme ; l'annonce d'un suivi attentif de la situation par les services de la Commission ;
- la mention d'éventuels effets budgétaires collatéraux, du fait que certains étudiants manifestent déjà, en raison de l'épidémie du COVID-19, leur souhait d'écourter ou d'annuler leur échange dans le cadre du programme « Erasmus » ;
- le constat de certaines similitudes entre la situation actuelle et les prémisses de la crise financière de 2008 ; de ce fait, l'invitation à prévoir des mécanismes de flexibilité dans le budget de l'Union pour réorienter si nécessaire des financements vers des mesures et des projets susceptibles d'atténuer la crise ;

En ce qui concerne le personnel de la Commission

- le rappel des recommandations adressées au personnel affecté à Ispra et l'annonce d'instructions à venir pour anticiper les retours de congés.

Au sujet de l'incidence économique de l'épidémie, Mme la PRESIDENTE recommande de ne pas spéculer sur des chiffres peu fiables à ce stade, mais de se pencher très sérieusement sur les chaînes d'approvisionnement susceptibles d'être les plus touchées lors de la prochaine phase de l'épidémie, qui suivra inévitablement la phase actuelle d'endiguement. Elle se dit par exemple frappée par la rapidité avec laquelle les chaînes d'approvisionnement du secteur pharmaceutique sont menacées et souhaite qu'une analyse des segments dans lesquels l'Union est la plus dépendante soit menée.

S'agissant du partage de responsabilités entre le niveau européen et les Etats membres, elle recommande d'anticiper sans tarder les mesures que l'Union devrait prendre dans l'hypothèse où le virus COVID-19 parviendrait dans un centre d'accueil de migrants, ainsi que dans le domaine des transports et dans la coordination des Etats membres en matière de gestion des frontières.

La Commission prend acte de ces informations.

10.2. CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027

A la demande de Mme VESTAGER, Mme la PRESIDENTE donne un rapide aperçu de la situation à l'issue des négociations, hélas non conclusives, qui ont eu lieu les 20 et 21 février dans le cadre de la réunion extraordinaire du Conseil européen consacrée au cadre financier pluriannuel pour la période de 2021 à 2027.

Mme la PRESIDENTE décrit une situation caractérisée par des positions bien campées lors de discussions aussi longues que soutenues. Elle indique que certains Etats membres réclament une augmentation des plafonds de dépenses pour la politique de cohésion et la politique agricole commune, tandis que d'autres, les « quatre Etats membres frugaux », veulent un plafonnement du

volume budgétaire total à 1% du revenu national brut de l'Union à 27 pour la période de 7 ans, indépendamment de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, et le maintien de leurs rabais.

Mme la PRESIDENTE ne cache pas la difficulté de la discussion, mais se dit toutefois soulagée d'avoir perçu un certain soutien des Etats membres en faveur des nouvelles priorités à financer pour relever les grands défis actuels tels que la numérisation et le changement climatique, mais aussi les conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union.

S'agissant des nouvelles ressources propres envisagées dans le cadre de négociation (*negotiating box*) proposé par le président du Conseil européen, M. Charles MICHEL, elle note des perspectives prometteuses en faveur de l'introduction d'une contribution nationale calculée en fonction du volume des déchets d'emballages en plastique non recyclés. Par ailleurs, elle n'exclut pas des développements encourageants au sujet d'une taxe carbone aux frontières et d'une taxe numérique.

Une brève discussion s'ensuit au cours de laquelle la Commission évoque principalement les points suivants :

- le constat d'un raidissement des positions des Etats membres au fil des négociations dans le cadre de la réunion extraordinaire du Conseil européen ;
- une inquiétude quant aux coupes majeures que les Etats membres, au cours des négociations, ont suggérées dans la rubrique budgétaire de la politique étrangère, de la sécurité et de la défense, qui conduisent à des dotations très faibles, voire insignifiantes, pour le Fonds européen de la défense, la Facilité européenne pour la paix ou bien encore pour la mobilité militaire ;
- en conséquence, le regret du manque d'ambition des Etats membres pour permettre le développement d'une réponse à l'échelle européenne dans ces dossiers éminemment stratégiques ;

- le regret d’une complication dans les échanges avec le Parlement européen, due à un supposé *non-paper* de la Commission, qui a été interprété à tort comme une nouvelle position de celle-ci.

Sur ce dernier point, Mme la PRESIDENTE explique que les projections chiffrées fournies à la présidence du Conseil européen par la Commission, seule institution en mesure de procéder à ces calculs, ne constituent en aucun cas un *non-paper* portant une nouvelle position de la Commission.

Quant aux dotations évoquées au fil des négociations avec les Etats membres en faveur de la politique extérieure, de la sécurité et de la défense, elle déplore leur totale inadéquation devant l’ampleur des enjeux géopolitiques actuels. Elle préconise par ailleurs une vigilance particulière en ce qui concerne les montants qui seront notamment alloués au nouvel instrument global de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, à la mobilité militaire et à la Facilité européenne pour la paix.

Elle conclut en réaffirmant sa détermination, aux côtés de M. Charles MICHEL, à relever le défi de concilier les préoccupations et les intérêts divers des Etats membres afin de parvenir à un accord qui permettra à l’Union de réaliser ses objectifs au cours des sept années à venir.

La Commission prend acte de ces informations.

*

* *

La réunion est close à 10h34